

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1265**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'allée des Marronniers**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a réaménagé l'allée des Marronniers, dans le cadre de la requalification de la place Gilbert Boissier, dont elle constitue un prolongement, lui donnant de ce fait un rôle d'espace public, tout en participant à la mise en valeur du patrimoine historique de la commune de Vaulx en Velin.

Cette voie d'une longueur de 35 mètres, pour une largeur de 13 mètres, dessert une halte-garderie, la cure de la paroisse de Vaulx en Velin et des habitations.

Les travaux d'aménagement sont aujourd'hui terminés et la commune de Vaulx en Velin, propriétaire de l'allée des Marronniers, a sollicité la Communauté urbaine pour engager la procédure de classement en acceptant de lui céder gratuitement l'emprise foncière de la voie et de prendre en charge l'entretien du réseau d'éclairage public existant.

La direction de l'eau et la direction de la voirie qui ont réalisé les travaux, sont favorables à ce classement; cependant, le réseau d'assainissement existant resterait la propriété de monsieur Arthur Hamandjian et ferait l'objet d'une autorisation d'occuper le domaine public.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 2 avril 2002, un arrêté de monsieur le président en date du 29 avril 2002 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 19 juin 2002 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation en date du 2 avril 2002 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 29 avril 2002 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 19 juin 2002 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Prend acte** des résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, de l'allée des Marronniers à Vaulx en Velin.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine de l'allée des Marronniers à Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,